



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2022-05031

PUBLIÉ LE 24 MAI 2022

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2022-05-24-00001 - 2022-05-24-RAA spécial nomination membres sous
comité TS (2 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-05-24-00001

2022-05-24-RAA spécial nomination membres
sous comité TS

**Avenant n°1 de l'arrêté n°2022-DD37-OSMS-0006
portant nomination des membres du sous-comité
des transports sanitaires issus
du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente de la
Permanence des Soins et des Transports Sanitaires
désignés par leurs pairs**

La Préfète d'Indre et Loire

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

- Vu** le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1435-5 et L. 6314-1, et R.6313-1 et suivants,
- Vu** le décret n°2015-626 du 5 juin 2015 renouvelant certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
- Vu** le décret du 27 mars 2019 portant nomination de M. Laurent HABERT en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 17 avril 2019,
- Vu** le décret n° 2010-810 du 13 juillet 2010 relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires,
- Vu** le décret n° 2010-809 du 13 juillet 2010 relatif aux modalités d'organisation de la permanence des soins, notamment son article 4,
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé,
- Vu** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif,
- Vu** l'arrêté n° 2022-DD37-OSMS-0006 du 4 février 2022 portant nomination des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPSTS),
- Considérant** les résultats de la consultation électronique des représentants des collectivités territoriales et des médecins libéraux du CODAMUPSTS aux fins de désignation parmi leurs pairs de représentants au sous-comité des transports sanitaires,
- Sur** proposition de la directrice départementale d'Indre et Loire de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire et du secrétaire général de la Préfecture d'Indre et Loire.

A R R E T E N T

ARTICLE 1 : Conformément au 9° de l'article R6313-5 du code de la santé publique, les trois membres désignés par leurs pairs au sein du Comité Départemental pour les représenter au sein du sous-comité des transports sanitaires sont les suivants :

- Deux représentants des collectivités territoriales :
 - o Mme Isabelle SENECHAL, Maire de St Laurent en Gâtines
 - o M. François LALOT, Maire de Chançay

- Un médecin d'exercice libéral :
 - o M. le Docteur Philippe PAGANELLI

ARTICLE 2 : Ces membres sont nommés pour la même durée que celle de leur mandat au sein du comité départemental.

ARTICLE 3 : Le présent avenant pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification :

- soit d'un recours gracieux devant la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
- soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans - 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans CEDEX 1.

ARTICLE 4 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du département d'Indre et Loire et Madame la directrice départementale d'Indre et Loire de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et à celui du département d'Indre et Loire, et dont copie sera adressée à chacun de ses membres.

Tours, le 20 mai 2022

La Préfète d'Indre et Loire

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Centre-Val de Loire,
La Directrice départementale
d'Indre et Loire